

ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2587

Le 26 aout 2014

à 06 heures 01

est né(e)⁽²⁾ Miran ALTUN

(1^{re} partie) _____ 2^{de} partie _____)⁽³⁾

du sexe masculin à Créteil, Val de Marne,

(2)

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

par _____

Délivré conforme aux registres, le 27 AOUT 2014

Mentions marginales⁽⁴⁾



ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extract par : « de (prénom, nom) née le... à... »

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.